

Polices et Communautés

La police est un acteur à part entière de la vie de la communauté mais un acteur dont la tâche est d'assurer la sécurité de cette communauté dans son ensemble. Dans l'exécution de leur fonction, les forces de police se trouvent souvent face à des obstacles que les institutions locales se doivent de connaître et d'analyser afin de faciliter l'insertion harmonieuse de la police dans leurs communautés.

L'action de la police est basée sur un principe de légitimité issu de la souveraineté démocratique régissant la vie sociale des communautés. Cette légitimité leur donne le pouvoir et le devoir de faire appliquer les lois et de garantir la sécurité des citoyens.

Cependant, les autorités locales doivent employer tous les moyens pour que le pouvoir légitime des forces de police soit basé sur une reconnaissance sociale de leur valeur, reconnaissance émanant de l'intégration de la police dans la communauté. Celle-ci se traduit par une autorité conférée à la police par les citoyens eux-mêmes. En ce sens, il convient de remarquer que, sur base de cette autorité légitime, la police se doit d'exercer le rôle d'arbitre indépendant dans la résolution des conflits.

La police doit exercer son autorité en étroite collaboration avec les citoyens à partir d'un diagnostic précis des besoins. Les principes sur lesquels elle doit fonder son action sont d'une part la vision préventive, intégrale et équilibrée des problèmes des citoyens, basée sur une proximité et une collaboration avec ceux-ci et, d'autre part, le soutien aux victimes, qui sont encore les éléments les plus vulnérables des équations criminelles. Enfin, la police doit également intégrer dans son action des paramètres de déontologie et d'évaluation qualitative, en maintenant un haut niveau d'éthique et d'efficacité dans l'exercice de leur fonction, qui doit se faire au sein de la communauté et pour la communauté.